

Suisse

Examen Périodique Universel : 10 avril 2008 : Pays-Bas
Intervention de la Suisse

Merci Monsieur le Président,

Ma délégation tient à remercier les Pays-Bas pour le rapport soumis au Groupe de Travail. Notre gratitude va également au Haut-commissariat aux droits de l'homme dont la compilation des recommandations des organes de traité ainsi que le résumé des contributions des autres parties prenantes se sont avérés, encore une fois, d'une grande utilité dans la préparation de cet examen.

La Suisse souhaite faire tout d'abord une recommandation : Les Pays-Bas se sont dotés d'une nouvelle législation anti-terroriste étendant la marge de manœuvre des services en charge de cette question. Ma délégation encourage le Royaume des Pays-Bas de s'assurer que les mesures prévues par la loi soient appliquées dans le strict respect des obligations internationales en matière de droits humains, notamment au regard du droit à un procès équitable et du droit à la liberté et à la sécurité.

Monsieur le Président,

C'est avec un grand intérêt que la Suisse a pris connaissance des mesures prises au Royaume des Pays-Bas pour lutter contre toutes les formes de discrimination. A cet égard, nous prenons note de la création de l'Association Article 1, mentionnée aux paragraphes 26 et 27 du rapport et souhaitons vous poser la question suivante.

L'Association Article 1 est apte à recevoir des plaintes individuelles pour discrimination, que celle-ci se base, entre autres, sur le sexe, la couleur, l'âge, le handicap, la croyance, ou l'orientation sexuelle. Pourriez-vous expliciter le traitement qui est fait des plaintes reçues par l'Association Article 1 ? Sont-elles transmises à un tribunal au nom des victimes ? Est-il prévu d'en extraire des statistiques dont l'analyse pourrait permettre de dégager des tendances et, dans un second temps, de mettre sur pied des mesures ciblées de lutte contre la discrimination ?

Deuxièmement, la Suisse salue la réflexion engagée par le Gouvernement des Pays-Bas sur la nécessité de développer les activités liées à l'Education aux droits de l'homme. Nous prions la délégation des Pays-Bas de bien vouloir fournir des informations supplémentaires sur le Plan d'Action en matière d'Education aux droits de l'homme mentionné au paragraphe 41 du rapport. Nous sommes en effet d'avis que d'autres Etats, y compris la Suisse, pourraient bénéficier des conclusions sur lesquelles a débouché cette réflexion.

Je vous remercie M. le Président